

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2023-542

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2019-64
relative à la création de l'équipe de recherche labellisée U 1276 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2023-340
nommant Madame Sezin TOPCU Directrice de l'équipe de recherche labellisée U 1276 ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Vincent-Arnaud CHAPPE est nommé directeur adjoint de l'équipe de recherche labellisée U 1276, intitulée « Centre d'étude des mouvements sociaux CEMS – Risques Violences Réparation » jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juillet 2023.

Didier SAMUEL